



SEANCE DU 6 AVRIL 2021

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2021
Mise à jour de l'ordre du jour : 26 mars 2021

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 174
Nombre de votants : 185
A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 6 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert (jusqu'à 19h55), COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (jusqu'à 21h36), FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe (jusqu'à 22h01), GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie (jusqu'à 22h01), HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves (jusqu'à 19h45), HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, ENQUEBECQ Eliane suppléante de HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE DANOIS Francis (jusqu'à 20h50), LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LEBUNETEL Odile, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (à partir de 18h40), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIE Jean-Claude (à partir de 17h55), LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 21h55), LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert,

LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie (à partir de 18h23), ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (à partir de 18h14), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard (jusqu'à 20h30), VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BALDACCİ Nathalie à LANGLOIS Hubert, BAUDIN Philippe à HEBERT Dominique, BERHAULT Bernard à ROUELLE Maurice, FAUCHON Patrick à LERENDU Patrick (à partir de 21h36), HEBERT Karine à HERY Sophie, HENRY Yves à JOUAUX Joël (à partir de 19h45), LE BLOND Auguste à HAMON Myriam, LE DANOIS Francis à HOULLEGATTE Valérie (à partir de 20h50), LEFER Denis à MARTIN MORVAN Véronique (jusqu'à 18h40), LEMOIGNE Sophie à PLAINEAU Nadège, RENARD Nathalie à LAINE Sylvie, RODRIGUEZ Fabrice à COQUELIN Jacques, RONSIN Chantal à DUVAL Karine, TARIN Sandrine à SAGET Eddy (jusqu'à 18h14), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina (à partir de 20h30),

Excusés :

BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HUREL Karine,

Délibération n° DEL2021_033

OBJET : Mobilité : Désignation du titulaire de la Délégation de Service Public pour l'exploitation des services de transport public de voyageurs de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Exposé

Le réseau de transports publics de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est exploité via un contrat de délégation de service public, conclu initialement par la Communauté Urbaine de Cherbourg, aux droits de laquelle vient désormais la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Ce contrat est entré en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2014 et son terme est fixé au 30 juin 2021, après prolongation de sa durée initiale (prévue initialement le 31 décembre 2020).

Ainsi, face à la nécessité d'assurer la continuité du service public à compter de la fin de la délégation de service public actuelle et dans une logique d'intégration des services de transports publics routiers non urbains et de nouveaux systèmes de mobilité, le conseil communautaire dans sa séance du 12 décembre 2019, a approuvé le principe du recours à la concession pour l'exploitation des services de transports.

Suite à l'achèvement de la procédure de mise en concurrence initiée par la suite, il convient désormais d'approuver le choix du délégataire pressenti et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention avec le délégataire à compter du 1^{er} juillet 2021 afin qu'il assure l'exploitation :

- des lignes urbaines, y compris de bus à haut niveau de service,
- des lignes non urbaines,
- des services de transport à la demande,
- des services de transports pour les personnes à mobilité réduite,

I. RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Suivant l'avis favorable de la Commission Consultative des Services publics locaux réunie le 4 décembre 2019, lors de sa séance du 12 décembre 2019, le Conseil communautaire a décidé :

- d'approuver le principe de la délégation de l'exploitation du réseau de transports publics et des services annexes,
- de lancer la procédure de délégation de service public devant conduire au choix de l'opérateur économique et à l'attribution du contrat de délégation à ce dernier.

Un avis d'appel à candidatures a été envoyé le 19 décembre 2019 au Journal Officiel de l'Union Européenne, et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

Il est également paru dans la revue Ville Rail et Transport de janvier 2020.

La date limite des déclarations de candidatures étant fixée au 30 janvier 2020 à 17 h 00, la Commission de Délégation de Service Public, après ouverture et examen des candidatures reçues et de la qualification des candidats, a décidé de retenir le 7 février 2020 pour consultation deux des trois candidats s'étant manifestés : Keolis et Transdev, et a rejeté la candidature de la société Collas voyages, au vu de ses capacités techniques.

L'invitation à soumissionner et le dossier de consultation ont été envoyés à KEOLIS et TRANSDEV le 19 février 2020 pour une remise des offres le 18 juin 2020, après visite des installations en mai 2020.

La commission de DSP du 17 septembre 2020 a émis un avis au vu duquel il a été décidé d'entrer en négociations avec ces deux candidats.

Trois réunions ont eu lieu avec chacun d'entre eux avant la remise de leur offre ultime le 2 mars 2021.

La négociation ainsi menée a permis d'obtenir :

- La levée des interrogations ou ambiguïtés qui pouvaient subsister à l'issue de la phase d'analyse des offres ;
- L'adaptation des propositions des candidats en fonction des demandes de la Communauté d'agglomération du Cotentin, notamment en termes de définition du réseau proposé ;
- Des conditions plus favorables à la Communauté d'agglomération du Cotentin en termes techniques, financiers et d'engagements contractuels.

II - RAPPORT PRÉSENTANT LES MOTIFS DU CHOIX ET L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT

En application de l'article L. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation, sur la base, d'une part, d'un rapport présentant les motifs du choix et l'économie générale du contrat et, d'autre part, des documents contractuels ainsi que des procès-verbaux des réunions de la commission de délégation de service public.

Le conseil communautaire est invité à prendre connaissance en annexe du rapport considéré et des documents contractuels (convention et annexes).

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 3100-1 et suivants,

Vu la délibération n° DEL2019_139 du conseil communautaire du 12 décembre 2019 relative à l'engagement de la procédure de Délégation de service public,

Vu l'arrêté n° A119-2020 du Président en date du 21 septembre 2020 désignant M. Arnaud CATHERINE pour le représenter lors des négociations,

Vu les procès-verbaux des réunions de la commission de Délégation de service public,

Vu le rapport du Président présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat et son annexe,

Vu le projet de convention et ses annexes,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 137 - Contre : 5 - Abstentions : 43- Monsieur Johan DENIAUX ne prend pas part au vote) pour :

- **Approuver** le choix de l'offre présentant le meilleur avantage économique global émise par la société Transdev agissant au nom de sa filiale la société Transdev Cotentin (société dédiée à l'exploitation des services pour le compte de la Communauté d'agglomération du Cotentin), comme délégataire du service public de transports urbains ;

- **Approuver** les termes de la convention avec la société Transdev à intervenir du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2028 ;
- **Autoriser** le Président à signer la convention et tout autre document à intervenir et nécessaire à l'achèvement de la procédure et à procéder aux mesures de publicité requises ;
- **Autoriser** le Président à lever les options suivantes dès la signature du contrat :
 - Option 1 : fourniture par le délégataire d'un SAEIV léger,
 - Option 2 : Gestion des relations usagers pour les transports scolaires,
 - Option 3 : Mise à disposition par le délégataire de minibus pour le TAD au 1^{er} juillet 2021,
 - Option 4 : Mise en place d'un service Cherbourg-Valognes (ligne D) ;
- **Autoriser** le Président, sur la base du compte d'exploitation prévisionnel 2021 intégrant ces options, à verser mensuellement à compter de juillet 2021 à l'exploitant 1 193 687 € HT représentant les charges d'exploitation (l'exploitant devant en parallèle reverser mensuellement à la Communauté d'agglomération du Cotentin la somme correspondant aux recettes d'exploitation conformément à l'article 27.5 de la convention) ;
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :
Deliberation engagement procedure
PV commission 7/02
PV commission 17/09
PV commission 19 juin
PV commission 31 janvier
Rapport President
Contrat et annexes

Les annexes à la délibération N°DEL2021_033 « Mobilité : Désignation du titulaire de la Délégation de Service Public pour l'exploitation des services de transport public de voyageurs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin » sont consultables aux horaires d'ouvertures des bureaux, au siège de la communauté d'agglomération :

Hôtel Atlantique - Boulevard Félix Amiot

BP 60250 –

50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN Cedex